



Divorce surprise pour homme âgé

Par **psyfou**, le **20/09/2014** à **16:16**

bonjour,

Je me permets de vous écrire au nom de mon père, actuellement âgé de 80 ans. Voici quelques mois, il a appris que ma mère, âgée de 71 ans, a rencontré un autre homme. Elle a quitté le domicile conjugal depuis début juin de cette année. Il vient de recevoir une demande de divorce. Ma mère touche 1041 euros de retraite et mon père 2229 euros (dont 300 de pension de guerre). A quoi doit-il s'attendre en terme de prestation compensatoire ? devra t-il vendre le logement dont ils sont propriétaires ? A son âge, il est abasourdi par ce qui lui arrive et a peur de l'avenir.

Avec mes remerciements pour votre réponse.

K. NEVES-HAHN

Par **domat**, le **20/09/2014** à **17:07**

bjr,

pour répondre à votre question, il faudrait savoir quel type de divorce envisage votre mère. un époux peut refuser le divorce demandé par l'autre époux, c'est le juge qui décidera alors. A l'heure actuelle (et jusqu'à la réforme du 1er janvier 2005), l'époux qui veut contraindre l'autre à divorcer n'a pas d'autre choix que d'engager une procédure de divorce pour faute ou pour rupture de la vie commune contre son époux.

pour motiver son refus, votre père peut avancer comme argument que ce divorce serait pour lui d'une exceptionnelle dureté comme:

- L'existence de fortes convictions religieuses,
- L'aggravation d'un état de santé psychique fragile
- Un âge avancé et la durée du mariage.

de toute façon votre père doit trouver un avocat spécialisé.

cdt